Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 08 décembre 2021

2021-6-16

AR Prefecture
024-241400752-20211208-2021_6_16-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
05/11/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON COURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Patrick, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

Absents et excusés et procurations : DESSOLAS Frédéric (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE), FRANCOIS Philippe (absent a donné pouvoir à Jean-Louis FAYE), COUTURIER Pierre-Yves (absent), KARP Michel (absent)

Monsieur Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : modification du COPIL

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (portée conjointement avec la CDC Isle Loue Auvézère), un COPIL a été mis en place et son rôle est le suivant :

- Assurer le suivi de ce dispositif
- Participer aux commissions d'abondement des aides financières accordées aux propriétaires de logements et ainsi proposer les montants de ces aides pour chaque dossier individuel, au regard des critères d'éligibilité du programme HAPPY HABITAT
- Favoriser la promotion de ce programme sur le territoire intercommunal
- Réajuster ce dispositif en cas de dysfonctionnement

Il est constitué comme suit :

- 1 élu représentant chacune des 22 communes membres de la Communauté de communes Périgord-Limousin
- 1 élu représentant chacune des 28 communes membres de la Communauté de communes Isle Loue Auvézère en Périgord,
- des représentants de l'ANAH,
- des représentants du Conseil Départemental 24
- de SOLIHA DORDOGNE PERIGORD (cabinet missionné par la communauté de communes pour réaliser le suivi – animation d'HAPPY HABITAT).

La Commune de St Pierre de Côle nous a fait part du décès de M. SIMONET, conseiller municipal. Celui-ci représentait la Commune dans ce COPIL. Il convient de désigner un nouveau représentant : la Commune propose Chantal GAY.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture

024-242400752-20211208-2021_6_16-DE
Reçu le 15/12/2021
Publié le 15/12/2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***DECIDE de nommer Mme Chantal GAY représentante de la Commune de St Pierre de Côle auprès du COPIL « happy habitat » dans le cadre de l'OPAH.***
- ***RAPPELLE comme suit les membres du COPIL :***

Commune	1 représentant
CHALAIS	CONGNARD Marie-Reine
CORGNAC	MARCHEIX Francis
EYZERAC	LATOUR Françoise
FIRBEIX	FRANCOIS Philippe
JUMILHAC	MAURUSSANE Annick
LA COQUILLE	FAURE Michèle
LEMPZOURS	FIAULT Lydie
MIALLET	GRANET Jean-Claude
NANTHEUIL	MAUROUX Christian
NANTHIAT	MARIO Michel
NEGRONDES	SEES Annie
ST FRONT D'A.	AUGUSTIN Keny
ST JEAN DE C.	SEDAN Francis
ST JORY	MASSY Alain
ST MARTIN DE F.	AUGEIX Michel
ST PAUL	MOSSE Jeanne
ST PIERRE DE C.	GAY Chantal
ST PIERRE DE F.	BRUGEILLE Francis
ST PRIEST	LIVYNS Joël
ST ROMAIN St C.	DURAYSSEIX-LARAMEE Stéphanie
THIVIERS	SAERENS Grégory
VAUNAC	Jean-Claude JUGE

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX

Fait à Thiviers, le 9 décembre 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

Communauté de Communes Périgord-Limousin ★ 24800 THIVIERS ★

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication